

**Procès-verbal de la réunion du CRT, secteur des adultes
tenue au centre administratif de Dolbeau-Mistassini
le 13 octobre 2010 à 14 h 30
sous la présidence de Annie Tremblay**

1. MOT DE BIENVENUE

François Jeanrie souhaite la bienvenue à tous.

2. PRÉSENCES

Annie Tremblay, François Jeanrie, Carl Gauthier, Michel Tremblay, Marien Boivin, François Ouellet, France Lapierre et Mario Simard.

3. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Marien Boivin propose l'acceptation de l'ordre du jour.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 AVRIL 2010

Michel Tremblay propose l'acceptation du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2010.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2010

Au point 9. Calendrier de travail et comptabilisation de la tâche éducative, Carl Gauthier explique que la comptabilisation des heures d'enseignement dans la tâche éducative sera faite sur une base hebdomadaire. Il précise que tous les enseignants de tous les centres en ont été informés en début d'année scolaire.

Au point 10. Modalités de supplantation à la fin d'une année scolaire (avril-mai-juin), Annie Tremblay mentionne que deux rencontres ont eu lieu à ce sujet et que les parties patronale et syndicale y ont pris part.

5. DÉPÔT TEMPS MOYEN

Annie Tremblay dépose le document (joint au présent procès-verbal).

6. DÉPÔT HEURES TRAVAILLÉES (INCLUANT LE DÉTAIL DES HEURES CLE D'ÉTÉ)

Annie Tremblay dépose la liste des heures travaillées pour l'année scolaire 2009-2010 (jointe au présent procès-verbal).

7. DOCUMENT « TÂCHE DES ENSEIGNANTS »

La partie patronale dépose un document d'information (joint au présent procès-verbal) concernant la tâche d'enseignement à la formation générale des adultes. La partie syndicale en fera la vérification.

8. DÉPÔT DOCUMENTS ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS FGA

Annie Tremblay mentionne qu'elle acheminera le document à la partie syndicale pour que cette dernière puisse y faire des commentaires. France Lapierre répond que la partie syndicale ne donnera pas suite à cette demande puisque pour le secteur jeunes, elle a fait plusieurs recommandations mais aucune d'entre elles n'a été retenue par la partie patronale. France Lapierre précise qu'elle est en faveur d'une évaluation formative, mais que celle de la partie patronale ne correspond pas aux attentes du SELH (CSQ).

9. DÉPÔT DE LA LISTE D'ANCIENNETÉ

Il y a dépôt de la liste d'ancienneté (jointe au présent procès-verbal) par la partie patronale.

10. DÉPÔT DE LA LISTE DE RAPPEL

Annie Tremblay dépose la liste de rappel (jointe au présent procès-verbal).

11. RETOUR SUR L'OCTROI DES CONTRATS

L'octroi des contrats a eu lieu le 14 septembre dernier et s'est bien déroulé dans l'ensemble. Une fois de plus, les enseignants ont émis de bons commentaires à la suite de cette rencontre. L'information donnée concernant le cumul des heures CLE pendant la période estivale a été particulièrement appréciée.

12. ENTENTE LOCALE

Les parties patronale et syndicale ont pour objectif que la rédaction et l'impression finales, qui sont du ressort de la commission scolaire, aient lieu d'ici la fin décembre 2010.

13. BUDGET RÉVISÉ 2009-2010

France Lapierre dépose à la partie patronale un document (joint au présent procès-verbal) qui a été remis lors d'une rencontre d'un conseil d'établissement à la FGA au printemps dernier. Ce document fait état d'un surplus de 505 919 \$ en mai 2010. La partie syndicale questionne la partie patronale à ce sujet et cette dernière répond en expliquant que cette situation peut être reliée à une multitude de facteurs.

14. MESURE 30026

France Lapierre dépose un document (joint au présent procès-verbal) provenant des règles budgétaires en lien avec la formation continue du personnel scolaire en FGA (mesure 30026). Elle mentionne que l'allocation pour l'année scolaire 2010-2011 est de 65 599 \$, ce qui correspond à six jours de libération par enseignant(e) à temps plein et à temps partiel dans les centres. Elle questionne la partie patronale concernant l'utilisation de cette mesure. Carl Gauthier explique les différentes approches qui ont cours dans les centres (deux groupes d'élèves moins nombreux en français, libération d'une partie de tâche de deux enseignantes : Josée Marois, enseignante en soutien au Renouveau et Annie Simard, responsable d'un projet particulier en multidisciplinaire, afin de préparer du matériel pédagogique et des situations d'apprentissage, etc.). Il précise également qu'aucune somme n'est mise en place pour les enseignants en mathématiques.

15. VARIA

15.1 Heures CLE et assurance-emploi rétroactif

Annie Tremblay explique une situation particulière concernant deux enseignantes qui ont fait des heures CLE durant la période estivale. Elle précise qu'une problématique peut survenir lorsque des enseignants ont seulement quelques heures d'enseignement par semaine, qu'ils reçoivent en même temps des prestations d'assurance-emploi et qu'un contrat rétroactif incluant les heures CLE est offert en début d'année scolaire. Annie Tremblay a contacté les deux enseignantes afin de leur offrir la possibilité d'ajouter les heures CLE au contrat. La partie syndicale apprécie l'approche de la partie patronale dans ce dossier.

15.2 Liste de suppléance

Annie Tremblay dépose la liste de suppléance (jointe au présent procès-verbal).

15.3 CPEE

Carl Gauthier mentionne qu'il a offert en début d'année scolaire la possibilité de mettre en place un CPEE dans les centres. Il indique que les enseignants préfèrent ne pas avoir de CPEE. Une rencontre collective par mois à laquelle tous les enseignants participeront devrait avoir lieu.

15.4 Suivi ouverture du contrat FIS

Annie Tremblay explique à la partie syndicale la démarche qu'elle a mise en place afin de reconnaître une enseignante ou un enseignant légalement qualifié(e) dans une autre spécialité comme étant capable d'enseigner dans la spécialité multidisciplinaire. La partie syndicale apprécie la démarche utilisée par la partie patronale dans ce dossier.

16. DATE DES PROCHAINES RENCONTRES

Les prochaines rencontres auront lieu au centre administratif de Dolbeau-Mistassini à 10 h 30 aux dates suivantes : 17 février et 28 avril 2011.

17. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 19.